LEGENDE

U — Nom de zone

Limite de zone ou de secteur

③ Emplacement réservé

Espaces boisés, arbres isolés, haies, plantations d'alignement classés à protéger ou à créer au titre de l'article L130-1 et suivants du code de l'urbanisme

Plantations à réaliser

Fuseau de nuisances sonores (application des arrêtés préfectoraux relatifs à l'isolement acoustique des bâtiments vis-à-vis des nuisances sonores des infrastructures de transport)

Recul des constructions en application de l'art. L111-1-4 du code de l'urbanisme

Zone de risque (art. R123-11-b du code de l'urbanisme) liée au passage des canalisations dites "Artère de Guyenne" (Ø600 et Ø800mm) - En cas de projet situé dans la zone des Effets Irréversibles (IRE), il convient de consulter :
GRTgaz Région Centre Atlantique - Site d'Angoulême
62 rue Brigade RAC - ZI Rabion
16021 ANGOULEME Cedex

cercle glissant des Effets Létaux Significatifs (ELS)
cercle glissant des Premiers Effets Létaux (PEL)
cercle glissant des Effets Irréversibles (IRE)

Pour l'instruction, se référer au document original de l'opérateur

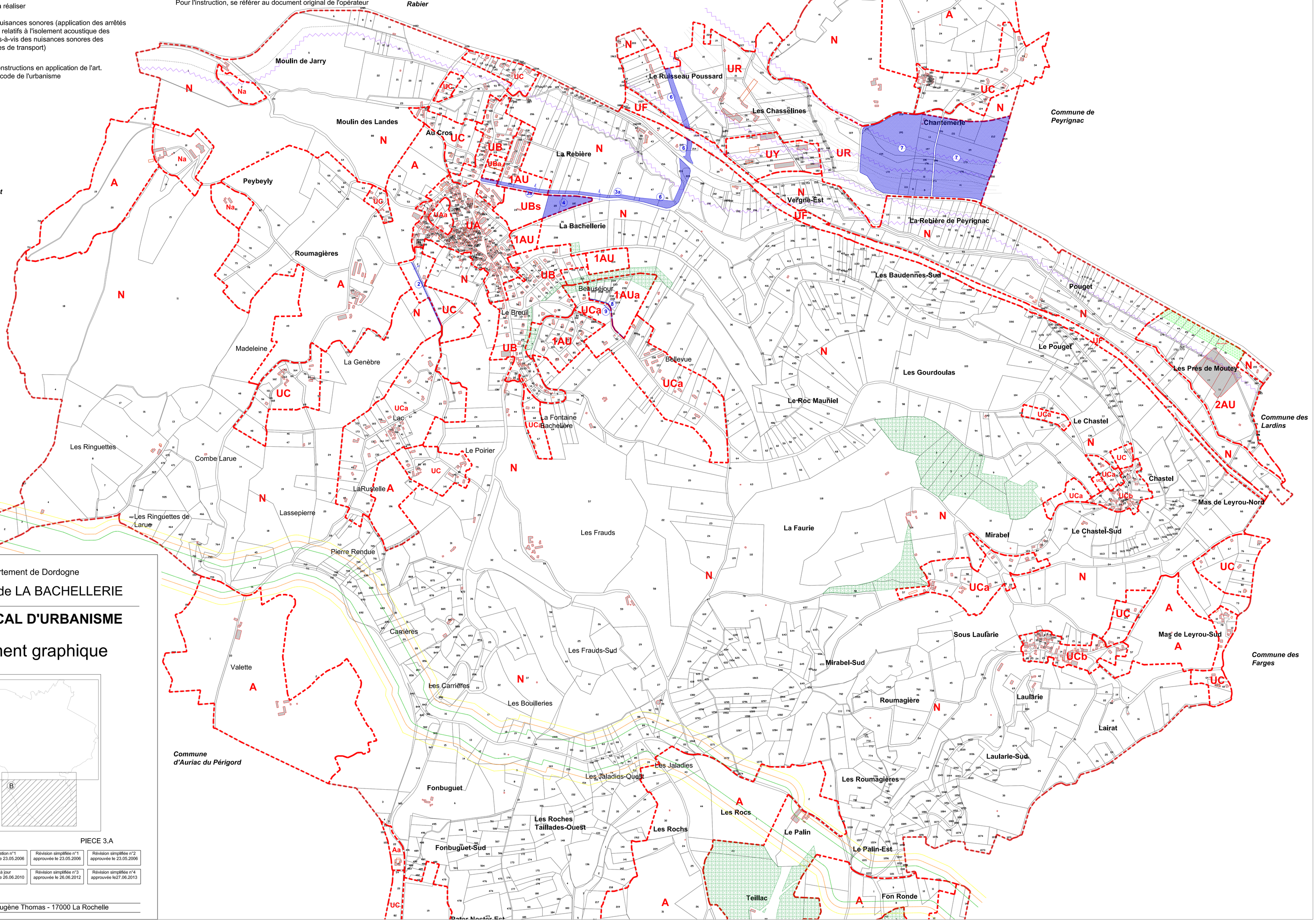

Département de Dordogne

Commune de LA BACHELLERIE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document graphique

ECHELLE 1/5000 — PIECE 3.A

PLU approuvé le 27.02.2003	Modification n°1 approuvée le 23.05.2006	Révision simplifiée n°1 approuvée le 23.05.2006	Révision simplifiée n°2 approuvée le 23.05.2006
Modification n°2 approuvée le 12.12.2008	Mise à jour approuvée le 26.06.2010	Révision simplifiée n°3 approuvée le 26.06.2012	Révision simplifiée n°4 approuvée le27.06.2013

CREA - 14 rue Eugène Thomas - 17000 La Rochelle